

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 19/02/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160205-lmc191332-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 5 février 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DES YVELINES
À LA COMMISSION DE CONCERTATION CHARGÉE DE DONNER SON AVIS
SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX CONTRATS PASSÉS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et en particulier ses articles L422-11 et R442-64,

Vu ses délibérations du 17 avril 2015 et 19 juin 2015 portant, notamment, proposition de désignation de Madame Claire Chagnaud-Forain, en qualité de titulaire et de Monsieur Jean-François Raynal, en qualité de suppléant, pour représenter le département des Yvelines à la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

Vu la lettre en date du 14 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, relative au renouvellement des conseillers départementaux au sein de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

Considérant qu'il y a lieu de modifier ses propositions de représentation au sein de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour représenter le département des Yvelines au sein de la commission de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles :

- 1) Confirme son souhait que soit nommée, en qualité de titulaire, Madame Claire Chagnaud-Forain.
- 2) Annule sa proposition de désignation de Monsieur Jean-François Raynal en qualité de suppléant.